

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit
DEGRAISSCLEAN CONCENTRÉ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange
Produits de traitement des surfaces métalliques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Société : WELD X
- Rue : 36 Rue Jacques Daguerre
- Lieu : 44600 Saint Nazaire, France
- Téléphone : 02.40.91.34.11
- E-mail : info@weldx.com
- Internet : www.weldx.com
- Service responsable : WELDX service traitement de surface

1.4. Numéro d'appel d'urgence : <http://www.centres-antipoison.net/>

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

- Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1
- Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage : **Règlement (CE) n° 1272/2008**

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :
Acide phosphorique - Acide nitrique

Mention d'avertissement : **DANGER**

Pictogrammes :



Mentions de danger :

H290 • Peut-être corrosif pour les métaux

H314 • Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence :

P260 • Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 • Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 • EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 • EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 • EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Étiquetage particulier de certains mélanges :

EUH071 • Corrosif pour les voies respiratoires.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
7664-38-2	Acide phosphorique			<35%
	231-633-2	015-011-00-6	01-2119485924-24	
	Skin Corr. 1B; H314			
7697-37-2	Acide nitrique			<10%
	231-714-2	007-004-00-1	01-2119487297-23	
	Ox. Liq. 2, Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H272 H290 H331 H302 H314			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			<5%
	203-961-6	603-096-00-8		
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH : voir paragraphe 16.

4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

• **Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

• **Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

• **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

• **Après ingestion**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles : Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de traitement des surfaces métalliques

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy) éthanol	10	67,1		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	
7697-37-2	Acide nitrique	1	2,6		VLE (15 min)	
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2	1		VME (8 h)	
		0,5	2		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition• **Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

• **Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

• **Protection oculaire appropriée :**

Lunettes à coques, Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166).

• **Protection des mains :**

Matériau approprié: PVC (Chlorure de polyvinyle), Epaisseur du matériau des gants = 1,2 mm, Temps de passage (durée d'utilisation maxi) > 480 min

Porter les gants de protection homologués, EN ISO 374

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

• **Protection de la peau :**

Porter un vêtement de protection approprié. DIN EN 14605

• **Protection respiratoire :**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: bleu EN 148-1

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Piquant

pH-Valeur (à 20 °C) : 1

Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : non déterminé

Inflammabilité

Solide : non applicable

Gaz : non applicable

Limite inférieure d'explosivité : non déterminé

Limite supérieure d'explosivité : non déterminé

Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : non déterminé

Inflammabilité

Solide : non applicable

Gaz : non applicable

Limite inférieure d'explosivité : non déterminé

Limite supérieure d'explosivité : non déterminé

Température d'inflammation spontanée

Solide : non applicable

Gaz : non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur : non déterminé

Densité (à 20 °C) : 1,2 g/cm³

Hydro solubilité : facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage : non déterminé

Densité de vapeur : non déterminé

Taux d'évaporation : non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides : non déterminé

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Base.

Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

gelée, température > 35 °C

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Base.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), Composés phosphoriques.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voix d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	Acide phosphorique				
	orale	DL50 kg/mg 1530	Rat		
	cutanée	DL50 kg/mg 2740	Lapin		
7697-37-2	Acide nitrique				
	orale	DL50 kg/mg 1530	Rat		
	cutanée	DL50 kg/mg 2740	Rat		
	inhalation (4h) vapeur	CL50 2,6 mg/l	Rat	OCDE 403	
	inhalation aérosol	ATE 0,5 mg/l			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
	orale	DL50 kg/mg 5660	Rat		
	cutanée	DL50 kg/mg 4120	Lapin		

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES12.1. Toxicité

Le produit n'est pas Eco-Toxicologiques

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	Acide phosphorique					
	Toxicité aïgue pour les poissons	CL50 138 mg/l	96 h	Gambusia affinis		
7697-37-2	Acide nitrique					
	Toxicité aïgue pour les poissons	CL50 12,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aïgue pour les crustacés	CE50 8800 mg/l	48 h	Daphnia pulex		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
	Toxicité aïgue pour les algues	CE50r > 100 mg/l		Scenedesmus sp.		
	Toxicité aïgue pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
7697-37-2	Acide nitrique	-0,21
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,56 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire : Eviter le rejet dans l'environnement.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION13.1. Méthodes de traitement des déchets**Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

14 CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transport terrestre (ADR/RID)**

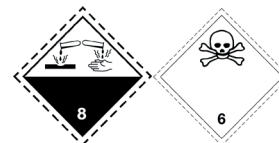
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification : UN 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide phosphorique, Acide nitrique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8



Code de classement : CT1

Dispositions spéciales : 274

Quantité limitée (LQ) : 1 L

Quantité exceptée : E2

Catégorie de transport : 2

N° danger : 80

Code de restriction concernant les tunnels : E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU : UN 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8

Code de classement : CT1

Dispositions spéciales : 274

Quantité limitée (LQ) : 1 L

Quantité dégagee : E2



Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU : UN 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Acide phosphorique, Acide nitrique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage : II

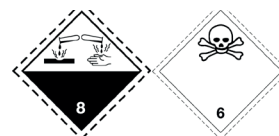
Étiquettes : 8

Dispositions spéciales : 274

Quantité limitée (LQ) : 1 L

Quantité dégagee : E2

EmS : F-A, S-B



Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU : UN 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Acide phosphorique, Acide nitrique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8

Dispositions spéciales : A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L

Passenger LQ : Y840

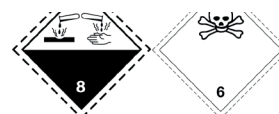
Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne) : 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo) : 855

IATA-Quantité maximale (cargo) : 30 L



14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII) : Inscription 55: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

2010/75/UE (COV): 5 % (60 g/l)

2004/42/CE (COV): 5 % (60 g/l)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi : Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D) : 1 - pollue faiblement l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

16 AUTRES INFORMATIONS**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 • Peut être corrosif pour les métaux.

H272 • Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 • Peut être corrosif pour les métaux.

H302 • Nocif en cas d'ingestion.

H314 • Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319 • Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 • Toxique par inhalation.

EUH071 • Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)